



Département de Seine-et-Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en présence du public, sous la Présidence de Monsieur Pascal HIRAUX, Maire.

Étaient présents :

Pascal HIRAUX, Maire

Gérard DUBOIS, Isabelle GUERROUDJ, Christian GUILLEMINOT, Sébastien GERAL, adjoints

Mikael HOUREZ, Alain SANCHIS, Rémi PELLETIER, Guy BONGIORNO, Philippe DELMOTTE, conseillers

Étaient absents représentés :

Ghislaine CHAMBE par Isabelle GUERROUDJ, Pascal BRAUN par Pascal HIRAUX

Étaient absents excusés :

Clémence MIQUEL-TRANCHÉ, Jean-Pierre AUBRY

Alain SANCHIS est élu secrétaire de séance.

M. Le Maire ouvre la séance à 20h30 après avoir constaté que le quorum était atteint.

La séance continue par l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2024, procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour : l'acquisition des parcelles ZE27 et ZE28 et la désignation d'un nouveau correspondant défense. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à rajouter ces deux délibérations à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

1. Demande de subvention pour travaux sous maîtrise d'ouvrage communale
2. Autorisation de remboursement à Mme Carole TOURNABIEN
3. Budget : Décision modificative n°2
4. Cession de la parcelle C 715
5. Ouverture en quart de crédits en investissement avant l'adoption du budget 2025
6. Acquisition des parcelles ZE 27 et ZE 28
7. Désignation d'un nouveau correspondant défense

1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE

M. Le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'éclairage public est alimenté par le réseau basse tension de distribution publique d'électricité. L'éclairage public est géré depuis une armoire de commande équipée de matériel électrique dont l'horloge de pilotage pour les départs aériens ou souterrains. A Montgé-en-Goële, il y a 3 armoires.

Après information par l'exploitant et en l'absence de travaux, l'entreprise de maintenance peut se désengager de l'exploitation et l'entretien des armoires non-conformes voire dangereux.

M. le Maire a demandé à la BIR d'établir un devis pour le remplacement des 3 armoires. Ce devis s'élève à 11 406.90 € HT.

Pour faciliter la modernisation des armoires, le Comité Syndical du SDESM a décidé de porter à 50% le taux d'aide lié à la rénovation des armoires (sur la base d'un plafond de travaux de 4 000€ HT par armoire) pour les programmes budgétaires 2025 et 2026.

M. Le Maire propose de remplacer les 3 armoires pour un montant de 11 406.90€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de remplacer les 3 armoires et sollicite la subvention correspondante auprès du SDESM.

2. AUTORISATION DE REMBOURSEMENT A MME CAROLE TOURNABIEN

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a mis en place un site internet. De ce fait, la Mairie doit régler deux factures. La première concerne la préservation du nom du domaine « montge.fr » et la deuxième concerne le forfait pour la mise à jour du site.

La première facture s'élève à 120 € et la deuxième à 316.80 €.

Ces deux factures ne pouvaient être réglées que par Carte Bancaire ou par PayPal. Comme la Mairie ne possède aucun de ces deux moyens de paiement, Mme Carole Tournabien a réglé ces deux factures avec son PayPal personnel.

M. Le Maire informe qu'à partir de l'année prochaine, le nom de domaine et la mise à jour du site internet seront gérés par la société « Resovox » qui intervient ponctuellement pour des soucis informatiques à la mairie et que leurs factures seront réglées par mandat administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE M. le Maire à établir un mandat au nom de Mme Carole TOURNABIEN,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- DIT que le montant correspondant à ces factures est de 436.80€ conformément aux factures transmises.

3. BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire a signé un devis de l'entreprise Jacob concernant des travaux ruelle Saint Pierre. Le montant de cette dépense n'avait pas été prévu au budget 2024, en section d'investissement, opération 27.

De ce fait, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- compte 2152 (Installation de voirie) op 27 : - 31 500.00 €
- compte 2151 (Réseaux de voirie) op 27 : + 31 500.00 €

M. le Maire informe également qu'il a signé un marché public avec l'entreprise Tersen concernant les travaux de réfection de la rue Simonard et de la ruelle du Presbytère. Le montant de cette dépense n'avait été prévu qu'en partie, au budget 2024, en section d'investissement, opération 29.

De ce fait, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- compte 212 (Agencement et aménagement de terrain) op 29 : - 185 000.00 €
- compte 2135 (Installation générale) op 10 : - 50 000.00 €
- compte 2158 ((Autres installations) op 10 : - 33 000.00 €
- compte 231 (Autres installations en cours) op 29 : + 268 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour effectuer cette décision modificative.

4. CESSION DE LA PARCELLE C 715

M. Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 4 avril 2024, le Conseil Municipal avait autorisé M. Le Maire, par la délibération n°08_2024, à vendre une partie du terrain cadastré C 339, soit 98m², au prix de 1 000 € à M. et Mme GOMIS.

Par la suite, le géomètre AXEGEO a été mandaté par M. et Mme GOMIS pour effectuer la division du terrain. La parcelle C 339 (6a07ca) a été divisée en deux parties : C 715 (1a23ca) et C716 (4a84ca).

De ce fait, il convient de reprendre une délibération avec la nouvelle numérotation des parcelles et les superficies définitives des terrains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise M. le Maire à mettre en vente la parcelle cadastrée C 715, soit 123 m², au prix de 1 000 € à M. et Mme GOMIS,
- prend acte que M. et Mme GOMIS prennent en charge les frais liés aux travaux du géomètre pour la division du terrain ainsi que les frais relatifs à l'établissement de l'acte notarié et l'édification de la clôture,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier et en cas d'indisponibilité, à se faire représenter par l'un des adjoints.

5. OUVERTURE EN QUART DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2025

M. le Maire rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses réelles budgétisées en section d'investissement pour 2024 étaient hors remboursements d'emprunts de : 888 179.60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget communal 2025 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024 (222 044.90 €), répartis aux comptes comme suit :

2111 – Terrains nus : 4 000 €

202 – Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme : 6 250 €

Opération : **10 – Voirie**

Article : **2151 – réseaux de voirie : 13 750 €**

Article : **2152 – installation de voirie : 10 000 €**

Opération : **14 – Aménagement de terrain**

Article : **212 – terrain : 2 500 €**

Opération : **16 – Acquisition de matériel**

Article : **2188 – autres : 2 000 €**

TOTAL = 38 500 € (inférieur au plafond autorisé de 222 044.90 €).

6. ACQUISITION DES PARCELLES ZE 27 ET ZE 28

Conformément à la convention n° CS7716000602, la Commune de Montgé-en-Goële a sollicité la SAFER afin qu'elle préempte les parcelles ZE 27 (vergers) et ZE 28 (Taillis simple et vergers), située à Montgé-en-Goële au « Les Quatres Vents », d'une surface totale de 13 a 90 ca.

Le montant de la préemption s'élève à 653.30 €.

A ce montant, s'ajoutent les frais supportés par la SAFER d'un montant de 183.65 € et les frais d'intervention de la SAFER de 400.00 €.

Soit un montant total de préfinancement à régler à la SAFER d'un montant de 1 236.95 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- accepte de régler à la SAFER la somme de 1 236.95 €,
- autorise M. Le Maire à signer le cahier des charges et l'ensemble des actes correspondant à cette acquisition,
- prend acte que les frais de notaires seront à la charge de la Commune.

7. DESIGNATION D'UN NOUVEAU CORRESPONDANT DEFENSE

Considérant la délibération 09_12_2020 du 11 juin 2020 désignant un correspondant défense,

Considérant que M. Jean-Pierre AUBRY souhaite ne plus occuper cette fonction, il convient donc de désigner un nouveau correspondant défense.

Est candidat : M. Gérard DUBOIS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire le candidat ci-dessus, jusqu'au 30 septembre 2025.

QUESTIONS DIVERSES :

M. Le Maire informe que les droits de mutation pour l'année 2024 ont été versés. Pour le budget 2024, la somme de 30 000 € avait été prévue et finalement la mairie percevra 28 531 €. Il en est de même pour le Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle. Le montant de 6 500 € avait été budgétisé pour l'année 2024 et finalement la mairie ne percevra que 4 200 €.

Carole TOURNABIEN présente aux membres du Conseil Municipal le Rapport Social Unique 2023. C'est une synthèse des ressources humaines de la mairie de Montgé-en-Goële.

M. le Maire explique que la Communauté de Communes Plaines et Monts de France souhaiterait que la mairie leur communique les coordonnées (nom, prénom, mail, téléphone et adresse postale) des élus de la commune, pour une mise à jour de leur fichier. Le conseil municipal souhaiterait connaître les raisons de cette mise à jour et s'interroge sur la finalité et l'incidence avec le RGPD. M. le Maire se renseignera auprès de la CCPMF.

Concernant les travaux ruelle du Presbytère, ceux-ci avancent selon le planning prévisionnel. Sauf problème climatique, les travaux seront terminés la semaine prochaine.

M. Le Maire explique qu'une demande de subvention au titre de la DETR sera déposée mi-janvier 2025. Il est étudié la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'école pour une autoconsommation du chauffage de l'école avec une possibilité d'envoi de la consommation jusqu'au foyer rural. Deuxième étude : achat d'une pompe à chaleur et pose de double vitrage au foyer rural. Un conseil municipal sera peut-être organisé le samedi 11 janvier 2025 pour voter la délibération de cette demande de subvention.

Isabelle GUERROUDJ fait un point sur l'agenda culturel :

- 30 novembre : l'association MSL a organisé une journée à Amiens.
- 7 décembre au matin : Commémoration au monument américain. Beaucoup de monde dont des personnalités (l'Attaché militaire, Mme la Sénatrice, M. Le Sous-Préfet, les Anciens Combattants) étaient présents. La commémoration a été suivie par un vin d'honneur et une exposition photos au Foyer rural.
- 7 décembre après-midi : Noël communal. 66 enfants ont pu assister au spectacle du cirque « Rubis » à Jablines. Le spectacle a été suivi d'un goûter avec les parents à la cantine de l'école.
- 15 décembre : l'association MSL organise son traditionnel marché de Noël de 10h à 18h30 au foyer rural.

Isabelle GUERROUDJ rappelle que les décorations de Noël ont été disposées devant l'école maternelle, à chaque entrée et sortie du village et devant la mairie. Une grande partie de ces décorations ont été fabriquées par les employés communaux et certains élus.

Alain SANCHIS intervient pour informer que certaines rues, ruelles mais également le terrain de tennis sont recouverts de mousse verte. Ces mousses sont très dangereuses car elles peuvent provoquer des chutes. Il demande la possibilité d'acheter un nettoyeur à haute pression qui pourrait être adapté soit à la FERRARI soit au tracteur bleu. M. Le Maire rappelle que les terrains de tennis ont déjà été nettoyés avec un nettoyeur à haute pression cette année mais que les fortes pluies de cet automne ont permis la prolifération de ces mousses. Et de plus, le nettoyeur à haute pression abîme le terrain de tennis. Il est rappelé également que la Commune ne peut pas utiliser des produits phytosanitaires car elle est lauréate du « trophée Zéro Phyt'eau » et qu'il est très difficile de trouver des produits « zéro phyt'eau » pour enlever la mousse verte. Une piste sera étudiée : l'ammonium quaternaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Montgé-en-Goële et affiché le

Le Secrétaire de séance,
Alain SANCHIS

